

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à la convocation du 29 septembre 2023

le Conseil d'Administration s'est réuni le 3 octobre 2023

à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin

sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

Présents :

Mme VARENNE , Mme TAVARD , Mme AMBROIS , Mme HERY , M. FRANCOISE , Mme VILLETTE (CFDT Retraités), M. GERMAIN (Croix Rouge Française), Mme PETITET (Société Saint Vincent de Paul), Mme THEVENY (UDAF), Mme THOMAS (La Chaudrée)

Excusés :

Mme GRUNEWALD , Mme COUSIN (Conscience Humanitaire), M. LEFEBVRE (Femmes)

Absents donnant procuration :

M. ARRIVE (mandataire : Mme VARENNE), M. LEPOITTEVIN (mandataire : Mme TAVARD), Mme LE POITTEVIN (mandataire : Mme AMBROIS), M. LUCAS (FNATH) (mandataire : Mme THEVENY)

Secrétaire de séance : Isabelle VATINEL

N° DEL_2023_138

Accroissement temporaire d'activité

Vu le Code Général de la fonction Publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Afin d'assurer la continuité du service public, il paraît nécessaire de recourir à des agents contractuels.

Ceci étant exposé, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :

- d'autoriser Monsieur le Président du CCAS ou son représentant à recruter, pour faire face à cet accroissement temporaire d'activité :

- 6 auxiliaires de vie à temps non complet (28h/35^{ème}), rémunérées par référence au cadre d'emploi des agents sociaux au sein du service Maintien à domicile de la Direction Autonomie
- 2 auxiliaires de vie à temps non complet (20h/35^{ème}), rémunérées par référence au cadre d'emploi des agents sociaux au sein du service Maintien à domicile de la Direction Autonomie
- 1 aide soignant(e) ou auxiliaire de soins à temps complet, rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des aides-soignants ou des auxiliaires de soins de l'EHPAD la Quincampoise de la Direction des EHPAD
- 1 auxiliaire de vie à temps non complet (20h/35^{ème}), rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des agents sociaux au sein du service Maintien à domicile de la Direction Autonomie
- 1 agent de restauration à temps non complet (18h/35^{ème}), rémunéré par référence au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux au sein de la direction des EHPAD
- 1 infirmier(ère) à temps complet, rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des infirmiers territoriaux en soins généraux au sein de la direction des EHPAD



- de conclure les contrats correspondants et leurs avenants éventuels et des services, renouvelables si nécessaire dans la limite d'un an sur une pé

- de mandater ces dépenses sur le budget principal du CCAS de l'exercice en cours.

**Pour le Président et par délégation,
La Directrice du C.C.A.S.,**

Isabelle VATINEL



08 OCT 2023